



SERVICES MÉDICAUX AMBULATOIRES ET TECHNOLOGIES AVANCÉES

ANNEXE OFFRANT UNE LARGE COUVERTURE À UNE VARIÉTÉ D'ÉVÉNEMENTS MÉDICAUX EN DEHORS DU CADRE DE L'HOSPITALISATION.

LES SERVICES SONT POURVUS EN PLUS DES COUVERTURES EXISTANTES DANS LA POLICE DE BASE.

- La couverture est fournie sous la forme d'un remboursement en échange de reçus pour services donnés, par exemple:
- Consultation de médecins spécialistes en Israël
- Second avis médical à l'étranger
- Tests de diagnostic médicaux
- Traitements de physiothérapie et hydrothérapie
- Traitements de chimiothérapie et radiothérapie
- Traitements de fécondation in-vitro (FIV) à partir du troisième enfant
- Trousse de ressources en matière de grossesse - plafond financier pour toute grossesse (double paiement si les deux parents sont assurés)
- Tests de dépistage
- Traitement dans les cliniques de la douleur
- Test de diagnostic génétique avancé pour l'identification de gènes du cancer
- TDM cardiaque préventif
- Visionnement des organes internes par biais de capsule



Les conditions obligatoires sont les conditions figurant dans la police d'assurance. On peut consulter la police d'assurance sur le site internet de Harel à l'adresse www.harel-group.co.il. La souscription est soumise à la signature de la compagnie.